

Débat d'orientations budgétaires 2014

I Exécution des décisions des instances de l'Etablissement sur les principes d'utilisation des crédits de report

Comme ce fut le cas les années précédentes, il est proposé que la construction du budget 2014 prenne en considération les préconisations de l'audit financier de 2009, en particulier l'application des principes d'utilisation des crédits de report de l'Etablissement adoptés par le Comité Syndical (dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle de crédits, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement, permettant de mobiliser des cofinancements).

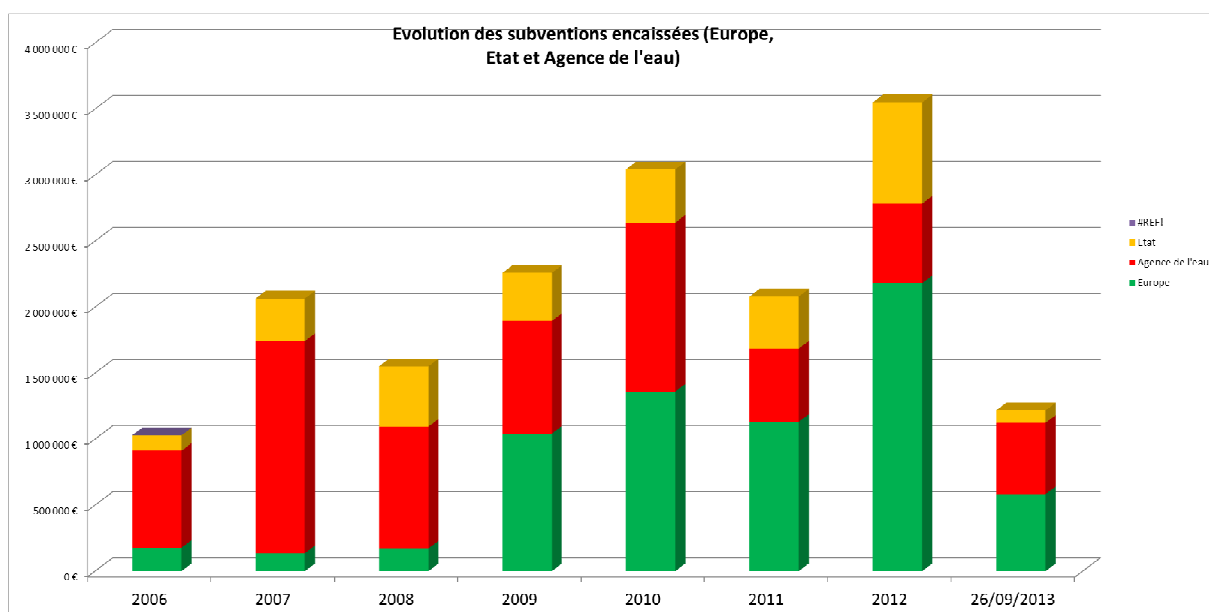
Dans cet ordre de considérations, une attention particulière sera également portée à l'intégration des observations définitives de la Chambre régional des comptes (Rapport de septembre 2013).

Le double objectif reste : d'une part, d'assurer la mise en œuvre de l'actuel plan Loire (avec la perspective d'une année 2014 « de transition ») dans le respect des engagements souscrits ; d'autre part, de ne pas devoir procéder en 2014 à un ajustement à la hausse des contributions des collectivités membres ou de la redevance pour soutien étiage, du fait de la réduction probable de certains co-financements, notamment ceux de l'Etat.

II Principes généraux de construction du budget

Cette année encore, les principes retenus pour la construction du budget sont les suivants :

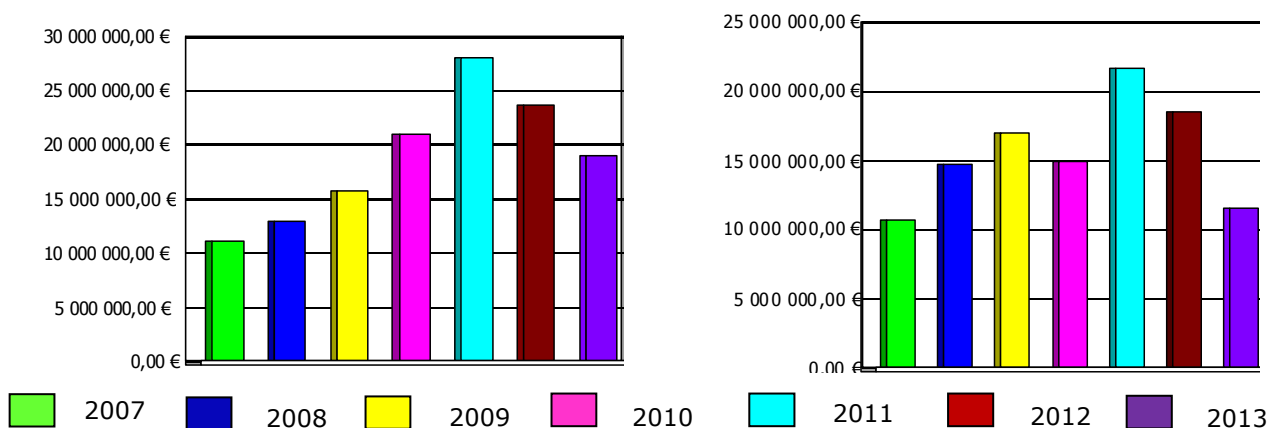
- les crédits des **actions à l'échelle du bassin** sont appelés sous forme de **contributions** des collectivités membres,
- les **actions à l'échelle locale** font l'objet de **subventions** sollicitées auprès des collectivités, membres ou non,
- dans les deux cas, un **effet levier** est recherché par la **mobilisation de cofinancements**, notamment de l'Europe, de l'Agence de l'eau et de l'Etat.



Au vu de ces éléments, et sachant que l'utilisation des crédits de report ne pourra être effective qu'après le vote du compte administratif et du budget supplémentaire, il est proposé de retenir le mode de faire suivant :

- maintien du vote du budget en décembre avec une préparation et présentation de propositions budgétaires « consolidées », intégrant donc toutes les dépenses prévisionnelles 2014,
- vote, à l'occasion du Comité Syndical de décembre 2013, d'un budget 2014 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés,
- complété par le vote en 2014 du compte administratif 2013 et du budget supplémentaire 2014, intégrant les opérations de fin d'exercice suivantes :
 - rattachement des charges et produits à l'exercice 2013 en fonctionnement à réaliser après la clôture de l'exercice,
 - constatation des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement.

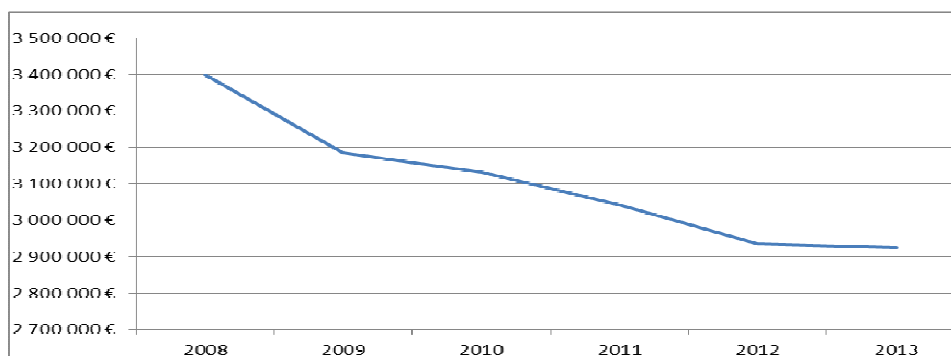
A cet égard, on mesurera les résultats des efforts déployés en termes d'engagement (tableau de gauche ci-dessous) comme de mandatement de crédits (tableau de droite ci-dessous), pour un volume croissant ces dernières années.



Il est à rappeler enfin que la délibération du Comité Syndical du 3 juin 2010 relative « au toilettage des statuts de l'Etablissement » n'ayant pas été validée par l'Etat, ce sont les clés de financement initiales qui trouvent à s'appliquer. Sur la base de ce calcul, certaines collectivités pourraient voir leur contribution augmenter par rapport à l'année passée. Aussi, cette année encore, le principe d'écrêtement des augmentations de contributions pour chaque collectivité concernée sera proposé.

III Encadrement du chiffrage des ressources pour 2013

Il s'agit donc bien de construire un projet de budget 2014 **sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres, pour la sixième année consécutive.**



Evolution du montant total des contributions 2008-2013

Il est proposé de définir comme objectif un **niveau global de contributions à hauteur de 2,9M€, équivalent à celui de 2013.**

Le **montant total de subventions** sera quant à lui **fonction de la validation des interventions par les collectivités.**

Le montant de la **redevance soutien d'étiage** sera également à valider, l'objectif visé étant de rester à un niveau équivalent à celui de 2013

2007	2 008	2009	2010	2011	2012	2013
3 830 882 €	3 832 555 €	3 773 200 €	3 885 500 €	3 855 039 €	3 842 858 €	3 842 858 €

Il est à noter que, à ce stade, les propositions de construction du budget 2014 n'intègrent pas l'hypothèse d'une prise en charge par l'Etablissement des frais liés à un éventuel déplacement du batardeau de Villerest, estimés à un montant supérieur à 300 000 € (aménagement d'un terrain d'accueil et déplacement), auquel s'ajouterait la prévision d'une enveloppe de 150 000 € correspondant à chaque remise à l'eau du batardeau.

IV Encadrement de l'évolution des charges de fonctionnement et de la masse salariale

L'objectif du budget 2014 est de maintenir les charges de fonctionnement et les dépenses de personnel à un niveau équivalent à celui de 2013, rapporté au volume d'activité et absorbant donc la variation de la masse salariale liée au GVT (glissement/vieillesse/technicité) et le recours à des renforts occasionnels lié au lancement d'actions ponctuelles ou à caractère expérimental.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2014.
